

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le**08 JUL. 2016****au greffe du tribunal de commerce****françoise DE BRUELLES*****16101719*****N° d'entreprise : 0417.281.825****Dénomination****(en entier) : FEDIOXY****(en abrégé) :****Forme juridique : Société en commandite par actions****Siège : 1180 Uccle, Chaussée d'Alsemberg 949****(adresse complète)****Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS**

Il résulte d'un acte reçu en date du 04 juillet 2016 par Maître Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles, déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles avant enregistrement qu'une société en commandite par actions a été modifiée avec les statuts suivants :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions "FEDIOXY" ayant son siège social à 1180 Uccle, Chaussée d'Alsemberg 949 (Numéro d'entreprise: 0417.281.825-Registre des Personnes morales de Bruxelles)

Société constituée aux termes d'un acte du vingt et un juin mil neuf cent septante-sept reçu par le notaire Fernand Lefere, à Bruxelles, publié aux annexes au Moniteur Belge du quatorze juillet suivant sous le numéro 2844-17.

Dont les statuts ont été modifiés aux termes de l'assemblée générale qui s'est tenue le vingt-quatre juin mil neuf cent nonante et un devant le notaire Jean-Philippe Lagae, à Bruxelles, publiée aux annexes au Moniteur Belge du dix-sept juillet suivant sous le numéro 910717-028.

Dont les statuts ont été modifiés aux termes de l'assemblée générale qui s'est tenue le dix avril mil neuf cent nonante-deux devant le notaire Jean-Philippe Lagae, à Bruxelles, publiée aux annexes au Moniteur Belge du six mai suivant sous le numéro 920506-503.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes de l'assemblée générale qui s'est tenue le trente et un mars deux mille quatre devant le notaire associé Pierre NICAISE, à Grez-Doiceau, publié à l'annexe au Moniteur Belge en date du treize mai suivant sous le numéro 04072747.

BUREAU

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur DE VUYST Lieven Pol Griet, né à Gent le 18 février 1965, de nationalité belge, inscrit au registre national sous le numéro 650218-313-41, célibataire, domicilié à 1652 Beersel, Ingendaellaan 68.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les associés suivants qui déclarent détenir le nombre d'actions comme suit:

1°La société anonyme "NEW STANDING HOMES", ayant son siège social à 1180 Uccle, Chaussée d'Alsemberg 828 (Numéro d'entreprise: 0444.108.857-Registre des personnes Morales de Bruxelles)

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André van Isacker à Ixelles en date du onze avril mil neuf cent nonante-et-un, publié à l'annexe au Moniteur Belge en date du vingt-neuf mai suivant sous le numéro 910529-212.

Dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre DE DONCKER, Notaire associé, à Bruxelles en date du 28 décembre 2011, publié à l'annexe au Moniteur Belge en date du 17 janvier 2012 sous le numéro 12013482.

Ici représentée conformément à l'article 19 des statuts par deux administrateurs agissant conjointement à savoir :

a/Monsieur DE VUYST Ljeven Pol Griet, né à Gent le 18 février 1965, de nationalité belge, inscrit au registre national sous le numéro 650218-313-41, célibataire, domicilié à 1652 Beersel, Ingendaellaan 68.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

b/ Monsieur VAN ELSUE Filip, né à Zottegem le 28 novembre 1966, de nationalité belge, inscrit au registre national sous le numéro 661128-287-46, célibataire, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Oud Kloosterlaan 23.

Nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale en date du 20 mai 2011, publiée à l'annexe au Moniteur Belge en date du 2 décembre suivant sous le numéro 11181280.

ASSOCIE COMMANDITEE laquelle déclare détenir 4.998 actions.

2° Monsieur DE VUYST Lieven Pol Griet, né à Gent le 18 février 1965, de nationalité belge, inscrit au registre national sous le numéro 650218-313-41, célibataire, domicilié à 1652 Beersel, Ingendaellaan 68.

ASSOCIE COMMANDITAIRE lequel déclare détenir 1 action

3° Monsieur VAN ELSUE Filip, né à Zottegem le 28 novembre 1966, de nationalité belge, inscrit au registre national sous le numéro 661128-287-46, célibataire, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Oud Kloosterlaan 23.

ASSOCIE COMMANDITAIRE lequel déclare détenir 1 action

total: cinq mille actions (5.000)

EXPOSE DU PRESIDENT:

Monsieur le Président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Démission statutaire du gérant-Nomination du gérant statutaire et en conséquence modification de l'article 12 des statuts.
2. Pouvoirs à conférer pour la coordination des statuts.

II. Pour assister à l'assemblée, les associés présents ou représentés se sont conformés aux statuts.

III. La société a un capital de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et septante-six cents (123.946,76 EUR). Il est représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Il résulte de ce qui précède que la totalité des actions est présente ou représentée.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans avoir à justifier des convocations.

IV. Chaque action donne droit à une voix.

V. Pour être admises, les propositions doivent réunir les trois/quarts des voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE:

Le président expose au nom et pour compte des administrateurs et éventuellement du commissaire s'il y en a et lesquels ne sont pas présents à cette réunion, qu'ils ont déclaré renoncer à leur droit d'assister à la présente assemblée et aux convocations y relatives, et ce conformément à l'article 533 du Code des Sociétés, ce qui a été accepté par les actionnaires présents.

L'exposé de Monsieur le Président, après examen, est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS:

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré prend les résolutions suivantes:

1. PREMIERE RESOLUTION :

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la démission en qualité de gérant statutaire de la société de Monsieur FALZONE Daniele, né à Genk le 11 novembre 1960, de nationalité italienne, inscrit au registre national sous le numéro 601111-007-30, domicilié à 1410 Waterloo, Clos des Braconniers 10.

Décharge de sa gestion lui sera donnée lors de la prochaine assemblée générale statutaire suivante.

En même temps, il est proposé à l'assemblée générale de nommer en qualité de gérant statutaire de la société anonyme "NEW STANDING HOMES", ayant son siège social à 1180 Uccle, Chaussée d'Alsemberg 828 (Numéro d'entreprise: 0444.108.857-Registre des personnes Morales de Bruxelles)

Ici représentée conformément à l'article 61 § 2 du Code des Sociétés par son représentant permanent à savoir Monsieur DE VUYST Lieven Pol Griet, né à Gent le 18 février 1965, de nationalité belge, inscrit au registre national sous le numéro 650218-313-41, célibataire, domicilié à 1652 Beersel, Ingendaellaan 68.

Volet B - Suite

L'organe de gestion de la société procèdera à la nomination du représentant permanent lors de sa prochaine réunion.

En même temps, il est proposé de modifier l'article 12 § 2 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

2. POUVOIRS:

Il est proposé à l'assemblée de donner tous les pouvoirs au notaire soussigné pour la signature et le dépôt du texte coordonné au greffe du Tribunal de Bruxelles.

DECLARATIONS FINALES

Chaque comparant déclare:

- * que son état civil est conforme à ce qui est précisé ci-avant;
- * qu'il n'a à ce jour déposé aucune requête en règlement collectif de dettes;
- * qu'il n'est pas pourvu d'un administrateur provisoire ou d'un conseil judiciaire;
- * qu'il n'a pas déposé de requête en réorganisation judiciaire (dans le cadre de la loi relative à la continuité des entreprises);
- * qu'il n'est pas pourvu d'un administrateur provisoire désigné par le Tribunal de Commerce;
- * qu'il n'a pas été déclaré en faillite non clôturée à ce jour;
- * et, d'une manière générale, qu'il n'est pas dessaisi de l'administration de ses biens.

Pour extrait analytique conforme

Le notaire associé

Pablo De Doncker

Déposé en même temps : une expédition de l'acte + les statuts coordonnés